

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_202**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 19h30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : SOLDE 2022**

**Date de la convocation :** mercredi 30 novembre 2022

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 26  
Pouvoirs : 7  
Votants : 33

**Résultat des votes :**

Pour : 33  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)

**Pouvoirs :** Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Christiane BROTTO SIMON à Anne LENFANT, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

**CONSIDÉRANT** la Compétence Petite Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** le montant des précédents versements aux associations, sur la base de 70% des sommes totales versées à chacune (excepté au CRPE), au titre de l'exercice 2021

**CONSIDÉRANT** la réflexion menée en Commission « petite enfance & solidarités » datant du 9 novembre 2022, consistant à procéder au calcul des soldes attribués aux associations gestionnaires des actions petite enfance et parentalité, au regard de l'adéquation entre les projets menés et les orientations politiques retenues.

**CONSIDÉRANT** le tableau récapitulatif des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire

Associations	Versé en 2019	Versé en 2020	Versé en 2021	Versé 2022 (50%) Sur base 2021	Versé 2022 (20%) Sur base 2021	SOLDES 2022	TOTAL VERSÉ en 2022
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	99 217 €	101 000€	50 500 €	20 200 €	24 680 €	95 380€
Crèche le Sac à Jouets Les Petits Chartreux	101 000 €	101 000 €	101 000 €	50 500 €	20 200 €	30 300 €	101 000€
Crèche les Titounets	150 000 €	124 290 €	150 000 €	75 000 €	30 000 €	45 000 €	150 000€
CSPG - CRPE	4 620 €	4 620 €	4 620 €	2 310 €	0 €	0 €	2 310€
CSPG - LAEP	13 271 €	13 631 €	9 524 €	4 762 €	1 905 €	6 695 €	13 362€
AADEC - LAEP	8 136 €	8 136 €	8 136 €	4 068 €	1 627 €	Non traité	5 695€
<b>TOTAL</b>	<b>378 027 €</b>	<b>350 894 €</b>	<b>374280 €</b>	<b>187 140 €</b>	<b>73 932 €</b>	<b>106 675 €</b>	<b>367 747€</b>

**Le Conseil Communautaire, après avoir voté ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ces montants (hors montant pour la crèche « Les Petits Chartreux », déjà réalisé)

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 06 décembre 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

